

21 janvier 2019

## **Brampton vote en faveur de magasins de cannabis privés**

BRAMPTON, ON – Après plusieurs semaines de consultations publiques, le Conseil municipal de Brampton a approuvé l'établissement de magasins de détail privés de cannabis dans la Ville.

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) sera responsable des permis, de leur renouvellement et de l'application des règlements pour les magasins de détail privés de cannabis. La date la plus hâtive à laquelle un magasin pourrait ouvrir est le 1er avril 2019.

Depuis que le cannabis a été légalisé, en octobre 2018, son usage est permis partout où il est permis de fumer du tabac. La Ville poursuivra sa collaboration avec ses partenaires de la Police régionale de Peel et de la Santé publique de Peel afin de faire respecter les règlements entourant son usage.

### **Délivrance des permis aux magasins**

Les détaillants privés recevront leurs permis et seront régis par la CAJO. La Province d'Ontario a annoncé en décembre 2018 qu'elle émettra à court terme 25 permis, dont un maximum de 6 pour des magasins de détail dans la région du Grand Toronto (Durham, York, Peel et Halton, pour ouverture d'ici le 1er avril 2019). Les détaillants ne seront pas autorisés à permettre à quiconque âgé de moins de 19 ans d'entrer dans leur magasin.

### **Emplacement des magasins**

Les magasins licenciés doivent respecter une distance minimale de 150 mètres de toute école. En se basant sur les restrictions liées à la distance, les propriétés admissibles à un permis pour la vente au détail sont mises en évidence sur cette [carte](#) accessible sur le site Web de la ville.

La CAJO aidera à la publication d'un avis public obligatoire de 15 jours pour tout emplacement de magasin proposé. La CAJO aura ainsi l'occasion d'obtenir les commentaires du public et d'entendre les préoccupations de la communauté. Les détails concernant les magasins proposés seront disponibles sur le site Web de la CAJO sur le portail [iAGCO portal](#) où il sera possible de laisser directement des commentaires lorsque les emplacements des magasins de détail auront été déterminés. Le registraire de la CAJO pourrait refuser d'autoriser l'ouverture d'un magasin s'il est dans l'intérêt public de le faire. En vertu des règlements, les seules composantes d'intérêt public dont le registraire peut tenir compte sont liées à la santé et à la sécurité publiques, à la protection de la jeunesse et la limitation de leur accès au cannabis et à la prévention des activités illégales en rapport avec le cannabis.

### **Financement municipal**

Le 14 janvier 2019, la ville de Brampton et la Région de Peel ont chacune reçu un premier versement de 220 018 \$ de la Province par le biais du Fonds ontarien de préparation à la légalisation du cannabis (FOPLC). Comme le Conseil municipal a décidé de donner son accord, la Ville pourra maintenant obtenir des fonds additionnels de la Province.

## Application de la loi sur le cannabis

À Brampton, l'usage du cannabis à des fins récréatives est légal là où la consommation de tabac est autorisée en vertu de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*. Pour tous les détails sur les endroits où la consommation de cannabis est autorisée, lire la [FAQ](#). L'usage du cannabis à des fins récréatives sera encadré comme suit :

- **La Police régionale de Peel** est responsable du respect des lois fédérales et provinciales sur le cannabis.
- **Le service de santé publique de Peel** appliquera la *Loi favorisant un Ontario sans fumée* et sera responsable des lieux où le tabac et le cannabis peuvent être utilisés.
- **Les services de sécurité et d'application de la loi et des règlements de Brampton** seront responsables du respect des règlements dans les lieux qui appartiennent à la Ville, notamment les parcs, et de l'application des divers règlements selon les plaintes reçues. Communiquez avec Service Brampton (311) concernant l'usage illégal du cannabis.

## Citation

« Nous nous sommes clairement et sérieusement engagés envers notre communauté et nous remercions nos résidents de s'être impliqués si activement. Les nombreuses questions et opinions que nous avons reçues nous ont permis de constater l'importance d'avoir accès à des magasins de cannabis qui exercent leurs activités de façon légale, de même que du financement de la Province. La Ville poursuivra activement les discussions avec les paliers supérieurs du gouvernement afin de défendre un modèle à long terme de financement des municipalités et la capacité d'imposer des restrictions concernant les zones tampons autour des autres emplacements à caractère sensible, non seulement les écoles. »

- *Patrick Brown, maire*

-30-

**Brampton voit encore plus grand.** Notre organisation est prête pour l'avenir et sa vision est bien ciblée. Nous savons que la croissance, la jeunesse et la diversité de notre communauté nous donnent un avantage unique. Nous sommes situés au centre du super corridor d'innovation canadien, nous encourageons les investissements et faisons croître notre succès sur le plan international. Nous développons des centres urbains dynamiques qui suscitent les opportunités et instillent de la fierté chez les gens qui vivent et travaillent ici. Nous faisons progresser Brampton pour qu'elle devienne une ville branchée, novatrice, inclusive et audacieuse. Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#). Pour en savoir plus, visitez [www.brampton.ca](http://www.brampton.ca).

## CONTACT MÉDIA

Monika Duggal  
Coordonnatrice, Médias et Engagement  
communautaire  
Communication stratégique  
Ville de Brampton  
905-874-3426 | [Monika.Duggal@brampton.ca](mailto:Monika.Duggal@brampton.ca)

